

Fournitures de bureau - Frais de livraison

Québec, le 13 novembre 2015 – La Direction générale des acquisitions du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) désire informer sa clientèle de l'application de frais de livraison pour toute commande de fournitures de bureau inférieure à 30 \$.

En effet, tel que prévu à la clause 2.3.2 « Conditions de livraison » de l'appel d'offres 999106584, le fournisseur peut facturer des frais de livraison pour toute commande inférieure à 30 \$, avant taxes.

Par conséquent, le fournisseur Lyreco, nous a informés qu'à partir du 16 novembre 2015, il facturera des frais fixes de 5 \$ pour toute livraison d'une commande inférieure à 30 \$.

Cependant, ces frais de livraison ne pourront être appliqués à une commande livrée en partie seulement (Ex. Dans le cas d'un produit non disponible).

Afin d'engager cette dépense dans SAGIR, une ligne a été ajoutée portant le libellé « *Frais de livraison pour commande inférieure à 30 \$.* »



En lien avec les orientations gouvernementales de développement durable, nous recommandons d'effectuer une commande supérieure à 30 \$. Cette disposition contribue à préserver l'environnement, à assurer l'efficacité économique et la diminution des gaz à effet de serre liés au transport.

En parallèle, nous poursuivons le suivi auprès de la firme Lyreco en lien avec différentes problématiques et tel qu'énoncé dans notre communiqué précédent, nous vous transmettrons sous peu un sondage visant à apprécier la prestation de cette firme pour toute acquisition effectuée après le 16 novembre prochain.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle de la DGACQ au 418 643-5438 ou sans frais au 1 888 588-5438, ou par courriel à ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca.

Source : Johanne Lavoie, conseillère en acquisition
Direction des achats regroupés